

### **Exhortation sur la polygamie**

Chère sœur musulmane, tu ne dois pas refuser le principe de la polygamie, car il s'agit d'une prescription d'Allah sur Ses créatures, et Il sait le mieux ce qui est le meilleur pour eux. Allah dit : « **Est-ce donc le jugement du temps de l'ignorance qu'ils cherchent ? Qui est meilleur législateur qu'Allah, pour des gens qui ont une foi ferme ?** » [\[1\]](#) Je ne te dis pas de demander à ton mari d'épouser une autre femme, car cela est certainement difficile pour toi, mais je dis : tu n'as pas à l'en empêcher, à moins que tu aies de réelles motivations contre son remariage. En l'absence, donc, de raisons indéniables, tu n'as d'autre choix que de demander l'équité.

Chère sœur musulmane, comment sais-tu que ton mari ne sera pas équitable envers toi et la seconde épouse, alors que rien n'est fait pour le prouver ? As-tu connaissance de l'inconnu ou est-ce plutôt la peur de l'inconnu que nul ne peut connaître à part Allah ? Gare à toi, ma sœur, de te laisser influencer par les expériences de certains maris imbéciles et faibles en religion qui ont négligé leurs épouses, les ont maltraitées et n'ont pas fait justice entre elles, car cela n'est pas accepté par notre religion musulmane, et la situation des musulmans n'est pas une preuve contre l'Islam.

Ne demande pas le divorce sans justification tout à fait valable – et sache qu'il s'agit là du licite le plus détesté auprès d'Allah – car tu n'en obtiendras que ce qu'Allah t'aura octroyé. Gare à toi de t'opposer à ton mari si tu as appris qu'il souhaitait se remarier, car tu le pousserais, indirectement, à prendre le chemin de l'illicite. Et l'on peut craindre que tu sois associée alors à ses méfaits, car tu serais comme celle qui l'a incité à commettre l'illicite, et combien de femmes perverses pour lesquelles la fornication pratiquée par leurs maris et leur fréquentation des prostituées sont plus aisées [à supporter] que de les voir épouser une seconde femme.

Tu as d'ailleurs en les épouses du Messager – que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui – et en celles des compagnons du Prophète les meilleurs modèles à suivre. Le Messager d'Allah – que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui – a lui-même été polygame, alors qu'il est l'excellent modèle de l'humanité. Il en était de même pour les califes bien guidés et beaucoup de compagnons – qu'Allah les agrée tous. Notons que beaucoup parmi ceux qui ont marié leurs filles à des hommes déjà mariés, à l'heure actuelle, ont témoigné que leurs filles sont dans une situation familiale bien meilleure que celles qui ont épousé des hommes non mariés.

Cher frère et mari, je m'adresse à toi pour t'exhorter à craindre Allah et à ne pas faire de la polygamie une finalité pour assouvir le seul désir sexuel. Les « goûteurs » qui butinent sur les champs des désirs, guidés par leurs passions et leurs envies, ne sont pas loués pour leurs actions. Il se peut d'ailleurs qu'ils aient à l'esprit le mariage temporaire (*mut'ah*) qui est interdit en Islam : ils épousent une femme avec l'intention d'en divorcer le plus tôt possible. Il est dit dans le hadith qu'Allah n'aime pas les goûteurs parmi les hommes ni les goûteuses parmi les femmes. Selon Abû Mûsâ – qu'Allah l'agrée – le Prophète – que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui – a dit :

**« Ne divorcent pas les femmes sauf en cas de doute sérieux, car Allah – exalté soit-Il – n'aime pas les goûteurs ni les goûteuses »**

[2]

Il va sans dire que quiconque possède cette mauvaise qualité, son amitié est sans lendemain. Comme a dit le poète :

Qui collectionne les épouses et n'en réclame que jouissance

Se relègue parmi les pervers indignes de confiance [3]

N'oublie pas qu'Allah a interdit l'injustice dans toutes ses formes et qu'Il a interdit l'injustice envers l'épouse, mais que l'interdiction de l'injustice devient encore plus forte envers celui qui a plusieurs épouses. À ce propos, le Messenger d'Allah – que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui – a dit : **« Celui qui a deux épouses et penche pour l'une au détriment de l'autre viendra le Jour du Jugement avec un côté penché »** . [4]

Il te faut purifier ton intention et te dévouer à Allah dans ton mariage, prenant le Prophète – que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui – pour modèle ainsi que ses compagnons – qu'Allah les agrée tous. Tu dois également te rappeler la parole d'Allah – exalté soit-Il – : **« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes, Allah vous observe parfaitement »**.

[5]

Je prie Allah qu'Il nous garde tous des méfaits et des discordes, apparentes et cachées, qu'Il nous compte parmi ceux qui mettent en pratique ce qu'ils savent, qu'Il nous montre la vérité comme étant vérité et nous accorde de la suivre, et nous montre le faux comme étant faux et nous accorde de l'éviter. Paix et bénédiction d'Allah sur notre Messager, Muhammad, sur sa famille et sur tous ses compagnons.

**Ramadan 1429 (septembre 2008)**

**Revu par : Gilles KERVENN**

---

**[1]** Sourate 5 La table servie (Al-Mâ'idah), verset 50.

**[2]** L'auteur de Majma<sup>c</sup> az-zawâ'id a dit : [ce hadith] a été rapporté par Al-Bazzâr et At-Tabarânî dans Al-Kabîr et Al-Aw sat. Dans une des chaînes de transmission de Al-Bazzâr, on trouve

c

Imrân Al-Qa

tt

ân qu'A

h

mad et Ibn

H

ibbân ont déclaré digne de confiance, alors que Ya

h

ya ibn Sa

c

îd et d'autres l'ont déclaré faible.

[cf Majma

c

az-zawâ'id, n

o

1677, Bâb fî man yakthuru at-talâq (chap.

« Ceux chez qui il y a beaucoup de divorces »)].

**[3]** *Âl-Mahmûd, Abdullah ibn Zaid, Hukm ibâhati ta<sup>c</sup>addud az-zawjât (La disposition légale permettant la polygamie), p. 62.*

**[4]** *Hadith d'Abû Hurayrah – qu'Allah l'agrée –, rapporté par Ahmad, Ad-Dârimî, les auteurs des Sunan, Ibn Hibbân et Al-Hâkim, sa chaîne de transmission est conforme aux conditions de Al-Bukhârî et Muslim.*

**[5]** *□ Sourate 4 Les femmes (An-Nisâ'), verset 1.*